

Conditions de travail, cartographie des emplois et budget 2017 à la Bibliothèque nationale de France

Le 23 janvier dernier, lors d'un "*Midi de l'info*", la direction de la BnF a informé les personnels sur l'amélioration des conditions de travail, la cartographie des emplois et le budget 2017.

L'amélioration des conditions de travail

Il s'agissait de présenter les actions réalisées pour améliorer les conditions de travail en local aveugle. Suite aux alertes des organisations syndicales, notamment lors d'un préavis de grève déposé le 24 mars 2016, un processus a été mis en place pour mener une réflexion sur les conditions de travail des agents effectuant leurs activités dans des locaux privés de la lumière du jour. Un groupe de travail interne à l'administration a été créé. Celui-ci a consulté les organisations syndicales, mais également les personnels concernés lors de réunions et par le biais d'une enquête sectorielle confiée à un prestataire extérieur.

Sur les 651 agents concernés, 51 % ont répondu à l'enquête. Les agents de catégorie C, les plus concernés par le travail en local aveugle, ont été les plus nombreux à retourner le questionnaire (78 % contre 13 % et 7 % pour ceux des catégories B et A). Parmi eux, 271 agents (82 %) travaillent sur le site de Tolbiac, 34 agents (10 %) à Richelieu-Louvois, 17 agents soit (5 %) à Bussy-Saint-Georges, 9 agents (3 %) à Sablé-sur-Sarthe et un agent sur un autre site.

Si certains auraient bien voulu voir dans l'absence de lumière naturelle l'unique cause de souffrance, l'enquête met en évidence que c'est un environnement tout entier qui fait souffrir : un environnement où la lumière du jour est remplacée, pour des raisons de conservation des documents, par une lumière "*blafarde*" qui fait perdre la notion du temps, où l'on entend le bruit des nacelles TAD, celui continu de la climatisation, où les locaux sont mal entretenus, où il faut travailler avec un matériel inadapté ou manquant, et où l'on se sent isolé. Quant aux temps de pause, ils sont pris au gré des possibilités : dans des sas, sorte de couloirs entre les magasins et les espaces publics, dans la rue intérieure, espace de livraisons sinistre, ou devant les distributeurs de boissons en l'absence de véritables salles de repos. C'est aussi le contexte professionnel qui fait souffrir : sans reconnaissance du travail accompli, sans perspectives d'évolution, sans participation à l'organisation du travail.

Bien que la direction nous ait présenté un calendrier pour la résolution des problèmes d'ordre technique (comme l'insonorisation des postes travail) et nous ait assuré de leur suivi avec des points aux CHSCT des 28 avril et 10 novembre 2017, la réponse de la directrice de l'administration et du personnel à la question d'un agent sur les espaces de repos n'était pas convaincante. Le

problème pour ces salles de pause, c'est le manque de place dans l'établissement ! En effet, le problème n'est pas nouveau : ça fait 20 ans que ça dure pour le site de Tolbiac...

La cartographie des emplois

"Outil de pilotage structurel" pour la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), dans un contexte d'évolutions technologiques (comme la numérisation), réglementaires (gestion budgétaire et comptable publique ou GBPC, réforme du dépôt légal...) et des comportements, la cartographie des emplois a pour objectif de montrer l'évolution de la structure des emplois par famille professionnelle (services au public-traitement des collections, administration-gestion, technique logistique et prévention, médiation culturelle-communication, encadrement).

La précédente datait de 2013. C'est un cabinet conseil en management et organisation, Trexia (devenu depuis Spinpart) qui a accompagné son élaboration. Sa validation se fera mi-avril pour une mise à disposition en mai 2017.

Elle permet :

- à l'établissement, d'avoir une vision partagée des emplois (pour 90 % de la situation) et de poursuivre la démarche GPEEC ;
- aux départements, de définir les compétences et les besoins futurs pour une meilleure adéquation et d'organiser les formations nécessaires ;
- aux agents, d'avoir une meilleure visibilité pour favoriser la mobilité et permettre le lien entre différents emplois à travers des "*aires de mobilité*" et la construction d'un parcours professionnel.

La cartographie en chiffres :

- 2368 postes ont été définis, dont 2023 intégrés dans le système d'information des ressources humaines (SIRH). Cela représente 88 % de la cartographie ;
- des parcours de formation ont été déterminés pour 1950 postes ;
- 20 nouvelles données ont été ajoutées (fonction, type, nature du besoin, statut, catégorie, corps, grade, spécialités, type et nature du contrat, spécificités du poste, niveau de qualification) ;
- 217 emplois (9 %) ont été fixés pour les agents non titulaires (ANT) contre 248 emplois (10,5 %) actuellement, soit une baisse de 1,3 % ;
- de 616 emplois (26%) chez les contractuels, on passe à 260 (11 %) soit une diminution de 15 %.
- pour les titulaires, des 1504 emplois (63,5 %) on monte à 1891 (79,8 %). Cette augmentation de 16,5 % s'efforce de respecter le principe d'occupation des emplois permanents des collectivités publiques par des fonctionnaires.

Les diminutions des emplois des ANT et des contractuels n'ont pas été commentées. Espérons que ce soit là le résultat de la résorption de la précarité...

Le budget prévisionnel 2017

Il se caractérise par :

- la progression des recettes en nature en raison de l'augmentation des subventions de l'Etat pour atteindre 2,4 millions d'euros (hors Sauvadet) ;
- la diminution des recettes fléchées de 6,4 % entre le budget initial de 2016 et celui de 2017 à cause de la baisse des crédits du Centre national du livre (CNL) pour la numérisation.

Les trois grandes enveloppes budgétaires sont :

- **Le personnel** : cette enveloppe bénéficie de l'augmentation des crédits du ministère de la Culture et de la Communication (+2,37 millions d'euros). Cependant la BnF doit également financer des mesures réglementaires (dégel du point d'indice, PPCR). Notons que la masse salariale augmentera entre 2015 et 2019. Les tutelles ont notifié un plafond d'emploi maximum à 2249 ETPT à financer, en forte baisse ces dernières années, mais stabilisé pour les années 2016 et 2017.

- **Le fonctionnement** : cette enveloppe connaît une augmentation depuis 2017 avec un montant de 50 564 euros. Celles de 2018 et 2019 devraient se situer autour de 49 463 euros et 49 307 euros. Le pic de 2017 s'explique par le financement du projet Richelieu.

- **L'investissement** : cette enveloppe a connu une forte baisse en 2014. Elle sera plus importante pour 2017 avec 43 122 euros, puis en diminution en 2018 avec 38 949 euros et en 2019 avec 38 076 euros.

Sur le budget triennal, la BnF devra faire face à d'importants projets d'investissements : 790 000 euros pour le financement de la phase 2 du projet Richelieu ; 5 millions d'euros de crédits gagés à l'horizon 2016 pour la réserve dite "Bussy 2" (bâtiment de stockage à Bussy-Saint-Georges pour conserver les documents puisque les magasins arrivent déjà à saturation) ; 1,6 millions euros de crédits de réserve bâtiment ; 3 millions d'euros restent gagés à la demande de Bercy; 12,65 millions d'euros seront destinés à des dépenses de sécurité incendie, de restauration des stations TAD, de rénovation des ascenseurs, à Richelieu en 2018.

Comme l'a précisé le directeur du département du budget et des affaires financières, si les subventions accordées par les tutelles sont en augmentation, des reprises de crédits sont toujours possibles en cours d'année.

Cette volonté ostentatoire de la direction de se montrer à l'écoute des personnels, en multipliant les temps d'information et d'échanges avec les personnels (Midis de l'info, messagerie instantanée Sametime, groupes de travail sur le travail en local aveugle, sur les risques psychosociaux) ne remplace pas des solutions pérennes. Le SNASUB-FSU reste très attentif à une véritable amélioration des conditions de travail, au respect des droits dans le déroulement des carrières ainsi qu'à l'attribution des moyens budgétaires et humains nécessaires.

Estelle Broniarczyk - BnF - Département du dépôt légal - Service de la gestion des livres